

+352 463745

adr-ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

Groupe parlementaire

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des Députés
19, Marché aux Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2012

Monsieur le Président,

Conformément au règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Travail.

Compte tenu de l'accroissement du chômage et des défis qui se posent à notre société à cet égard il y a lieu d'identifier et d'analyser en détail les besoins des différentes catégories de personnes qui sont touchées particulièrement par ce fléau. Une des catégories de personnes les plus touchées sont les personnes âgées de 45 ans et plus.

C'est pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail :

- 1) Combien de personnes âgées de plus de 45 ans sont actuellement au chômage et comment évolue le chômage touchant spécifiquement cette tranche d'âge ?*
- 2) Le Gouvernement dispose-t-il de statistiques ventilées par profession et niveau de formation pour ces personnes ?*
- 3) Quelles sont les cours de formation que le Gouvernement organise au profit de ces personnes, notamment aussi au profit de celles disposant d'une bonne formation scolaire ou académique et d'une expérience professionnelle particulièrement valorisante ?*
- 4) Monsieur le Ministre veille-t-il à une interprétation uniforme des bases légales et les modalités d'application exactes des dispositions régissant les mesures dites de « réemploi » en tenant compte de l'intérêt des concernés, et quelle est cette interprétation uniforme ?*

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Fernand Kartheiser
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État
La Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 1^{er} août 2012

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés

Luxembourg



Personne en charge du dossier:
Sandy Pauly
☎ 247 - 82952

Réf.: 2011 - 2012 / 1997 - 17

Objet: Réponse à la question parlementaire n° 1997 du 7 mars 2012
de Monsieur le Député Fernand Kartheiser.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe **la réponse de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration** à la question parlementaire sous objet, concernant le chômage.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Pour la Ministre aux Relations
avec le Parlement

Pascal Thill
Inspecteur principal



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail et de l'Emploi

Le Ministre

Réf.: NS/PF/mt/qp 2012/qp 1997 - transmis SCL

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	01 AOUT 2012
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Madame Octavie MODERT
Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation
L-2450 LUXEMBOURG

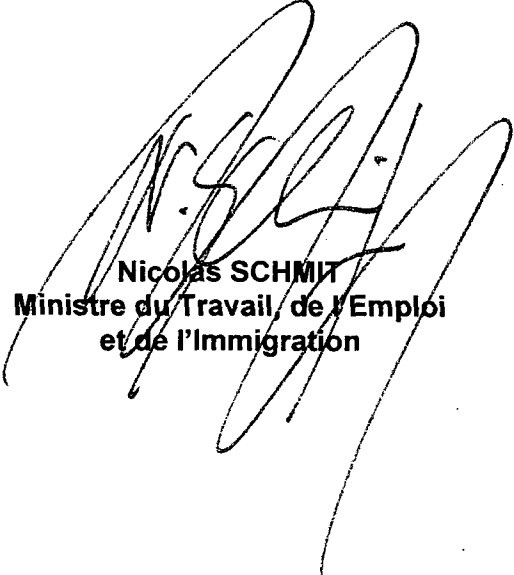
Luxembourg, le 25 juillet 2012

Concerne : Question parlementaire n° 1997 de l'honorable Député Fernand Kartheiser

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration à la question parlementaire n° 1997 de Monsieur le Député Fernand Kartheiser.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Nicolas SCHMIT
Ministre du Travail, de l'Emploi
et de l'Immigration



**Réponse de Monsieur Nicolas SCHMIT, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration
à la question parlementaire n° 1997 du 7 mars 2012 de l'honorable député
Monsieur Fernand Kartheiser**

En date du 31 janvier 2012, 5 366 personnes âgées de plus de 45 ans étaient inscrites à l'Agence pour le développement de l'emploi comme demandeurs d'emploi (DE) disponibles, soit 34,4 % du total des DE disponibles. Ces-premiers se répartissent comme suit :

Niveau de formation :

- niveau inférieur (scolarité obligatoire) : 3 002 (56,0 % des DE âgés de plus de 45)
- niveau moyen inférieur (10^e à 11^e et 4^e à 3^e) : 487 (9,1 % des DE âgés de plus de 45)
- niveau moyen supérieur (12^e à 14^e et 2^e à 1^{re}) : 1 012 (18,8 % des DE âgés de plus de 45)
- niveau supérieur (enseignement postsecondaire) : 567 (10,6 % des DE âgés de plus de 45)

Profession :

- Professions libérales, techniciens et assimilés : 423
- Directeurs et cadres administratifs supérieurs : 126
- Employés de bureau : 654
- Vendeurs : 441
- Travailleurs des transports : 281
- Artisans, ouvriers (précision, horlogerie, mécanique, électricité, bois et bâtiment) : 1 092
- Artisans, ouvriers (alimentaire, chimie, production, machinistes) : 903
- Hôtellerie, restauration : 486
- Autres services : 869

L'évolution récente – 2010 à 2012 – des DE disponibles de plus de 45 ans est la suivante (données au 31 janvier de chaque année) :

année	DE disponibles 45+	part dans total des DE disponibles	DE disponibles 45+ en reclassement	part des 45+ en reclassement dans DE disponibles 45+	part des 45+ en reclassement dans total DE disponibles
2010	4 375	30,5 %	1 127	25,8 %	7,9 %
2011	4 802	33,4 %	1 307	27,2 %	9,1 %
2012	5 366	34,4 %	1 483	27,6 %	9,5 %

Afin de soutenir les DE âgés d'au moins 45 ans dans leur réinsertion professionnelle, l'ADEM est en charge d'un projet qui cible les DE en question. Celui-ci est cofinancé par le Fonds social européen pour les années 2012 et 2013. Il a comme objectif d'accompagner ces-premiers jusqu'à leur réinsertion dans le monde de travail et consiste dans l'élaboration d'un bilan de compétences, la participation à des ateliers visant la relance de la carrière ainsi que dans un suivi individuel spécifique. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de soutenir au moins 300 DE dans leur réinsertion professionnelle.



L'ADEM organise des ateliers spécifiques pour les DE âgés d'au moins 40 ans qui sont inscrits depuis au moins six mois et ayant leur premier dossier (première inscription à l'ADEM). Ces ateliers visent à soutenir ces DE à travers des échanges au sein de groupes encadrés. Celles-ci portent sur les expériences d'autres DE, le projet professionnel de chaque DE, des formations à suivre, etc.

Outre ces deux mesures spécifiques, le service d'Orientation professionnelle de l'ADEM offre des conseils et mesures d'orientation à tous les DE, donc également ceux âgés de plus de 45 ans.

De même, un groupe de travail informel entre l'ADEM et le service Formation professionnelle du ministère de l'Education et de la Formation professionnelle organise des mesures de formation afin d'une reconversion ou adaptation professionnelle. Ces formations sont classées en trois catégories :

- les formations « qualifiantes » exclusivement mises au point pour les besoins spécifiques des entreprises et conjointement avec elles, ayant pour but l'insertion ou la réinsertion professionnelle des DE ;
- les formations « pool » organisées à l'intention d'un secteur suivant leur demande, mais sans qu'il y ait une liste d'employeurs concrets (ex. : agent de fabrication) ;
- les formations destinées à augmenter l'employabilité générale des demandeurs d'emploi (informatique, test d'embauche...).

L'aide au réemploi s'applique sans distinction à tous les chômeurs inscrits sans prendre en compte leur âge.

L'Etat propose également des aides à l'embauche de chômeurs âgés de longue durée au profit des employeurs.

- **Chômeurs âgés de 30 ans au moins:**

- o le chômeur doit être **inscrit comme demandeur d'emploi** pendant une durée de **12 mois** au moins ;
- o le remboursement des cotisations de sécurité sociale porte sur **deux** ans.

- **Chômeurs âgés de 40 ans au moins:**

- o le chômeur doit être inscrit comme demandeur d'emploi pendant une durée de **3 mois** au moins ;
- o le remboursement des cotisations de sécurité sociale porte sur **trois** ans.

- **Chômeurs âgés de 45 ans accomplis:**

- o le chômeur doit être inscrit comme demandeur d'emploi pendant une durée de **1 mois** au moins ;
- o le remboursement des cotisations de sécurité sociale portera jusqu'à l'âge de la mise en retraite

Le Ministère du Travail et de l'Emploi a lancé des mesures spécifiques en faveur des 45+ dans le cadre du programme **Fit4Job- "Relancer ma Carrière"**. Il s'agit notamment d'élaborer avec les personnes concernées de nouvelles perspectives de vie personnelle et professionnelle. En outre, le coaching se concentre sur la faculté des personnes concernées à apprendre à croire en ses capacités et à mieux mobiliser ses ressources personnelles. Développer une stratégie de «Plan de Vie » qui correspond à ses valeurs propres et en adéquation avec ses compétences et ses besoins.



Statistiques du Projet « Relancer ma Carrière »

Suite au projet « **Relancer ma Carrière** » mis en place par le Ministère du Travail et l'ADEM en collaboration avec l'Institut, permettant aux demandeurs d'emploi âgés de 45 ans et plus, de faire le point sur leurs compétences et de les accompagner dans leur recherche d'un emploi. Quatre projets ont été mis en place depuis 2010. Le projet 4 étant actuellement en cours, voici les résultats représentatifs des projets précédents :

	Projet 1	Projet 2	Projet 3
Nombre de personnes participant au projet	35	17	27
Ont retrouvé un emploi	18	8	9
Sans emploi	17	9	18
Pourcentage personnes ayant retrouvé un emploi	51 %	47 %	33 %

Graphique représentatif

